



RAPPORT ANNUEL

2004



**CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG**

Votre partenaire pour la réussite

LE MOT DU PRESIDENT

Le 7 mai 2004, à la suite du renouvellement quinquennal de l'Assemblée Plénière auquel il ne s'est pas représenté, Joseph Kinsch a mis fin à onze années de Présidence de la Chambre de Commerce. Ses collègues, les membres de la direction, et toute l'institution de la Chambre de Commerce se doivent de remercier Monsieur Kinsch pour son engagement exemplaire à la tête de la plus grande organisation professionnelle du pays. Si la Chambre de Commerce est aujourd'hui plus que jamais prête à relever les défis de demain et à jouer pleinement son rôle de gardienne des intérêts de l'économie toute entière, une très grande partie du mérite revient à M. Kinsch, qui a eu le courage de faire grandir au moment opportun une institution, qui est devenue un partenaire incontournable dans le dialogue avec les entreprises, le public, les institutions publiques et les administrations.

La Chambre de Commerce m'ayant accordé sa confiance à la présider depuis cette date, nous allons, ensemble avec le bureau, les membres élus et l'équipe de la Chambre de Commerce, poursuivre l'œuvre de transformation dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise et de nos 34.000 membres.

2004 fut une année particulièrement importante pour la Chambre de Commerce. L'événement majeur fut l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Chambre de Commerce et le lancement de son nouveau site Internet le 21 avril 2004 en présence de L.L.A.A.R.R le Grand-Duc, la Grande Duchesse et le Grand-Duc Héritier.

Idéalement située, la nouvelle Chambre de Commerce dispose d'un Centre de Conférences et d'un Centre de Formation. Cet espace de travail convivial, moderne et équipé de matériel de haute technologie en font un lieu d'échanges, de rencontres et de réflexion ouvert à tous les acteurs économiques. Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé en organisant de nombreuses réunions de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne dans nos nouveaux locaux.

Créé en mars 2004, l'Espace Entreprises est venu compléter les services offerts aux usagers. Ce centre d'accueil fournit des conseils personnalisés et réunit des informations actualisées relatives à la création ou au développement des entreprises. Dans un souci de qualité et d'efficacité constante, l'Espace Entreprises a été amélioré par étapes successives tout au long de l'année écoulée.

Lancé en mars 2004, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce a pour vocation de promouvoir et de développer la formation professionnelle dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises. Force est de constater que l'IFCC jouit déjà d'une visibilité manifeste, grâce à une importante campagne de positionnement menée tout au long de l'année 2004. Je me réjouis que l'introduction de nouvelles formations ciblant les gestionnaires de PME/PMI, ainsi que le lancement du site de l'IFCC ont été favorablement accueillis par les entreprises.

Par ses avis circonstanciés sur les projets de lois et de règlements grand-ducaux, la Chambre de Commerce a exprimé le point de vue de l'économie et a documenté sa force de proposition dans le but d'améliorer l'arsenal législatif dans l'intérêt d'un développement et d'une croissance durables de notre économie. Dans ce contexte, l'influence des directives européennes sur notre droit national prend de plus en plus d'influence. Si cet état de fait a un impact grandissant sur notre évolution économique et sociale, la Chambre de Commerce a réaffirmé avec force que le bien être matériel et soixante ans de paix sont largement dus à l'intégration européenne. C'est la raison pour laquelle la Chambre de Commerce s'est prononcée sans ambiguïté en faveur de la Constitution Européenne.

Au cours des douze derniers mois, la conjoncture mondiale a poursuivi son chemin ascendant et la reprise entamée dès la fin de l'année 2003 est restée relativement dynamique à l'échelle mondiale. Les effets de la hausse des prix du pétrole ont été compensés en 2004 par la vigoureuse expansion du commerce dans de nombreux pays et par une reprise économique plus forte que prévu dans d'autres. À l'avenir, la hausse des taux d'intérêt et le niveau élevé des prix du pétrole, conjugués à l'atténuation progressive des effets des mesures de relance budgétaire qui ont soutenu la croissance ces derniers temps, devraient exercer un frein sur la croissance mondiale. La Chambre de Commerce estime que le Gouvernement doit renforcer son soutien aux PME, les principaux créateurs d'emplois, notamment en prévoyant des actions concertées au niveau législatif, fiscal et administratif.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler la publication de l'ouvrage «Entreprise Luxembourg» dans lequel la Chambre de Commerce a élaboré des recommandations au gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004. Ce document résume les priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années et présente des réflexions sur les sujets socio-économique prioritaires. A travers «Entreprise Luxembourg», la Chambre de Commerce a souligné la nécessité de prendre des mesures politiques, ayant pour objectif de favoriser la compétitivité et la diversification de l'économie luxembourgeoise, de valoriser le capital humain et la qualité de la recherche scientifique; de promouvoir l'esprit d'entreprise, de préserver l'équilibre des finances publiques et une sécurité sociale responsable.

En novembre 2004, le Professeur Fontagné, mandaté par le gouvernement, a présenté un rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Ce rapport servira de base de discussion au Comité de coordination tripartite pour l'élaboration d'un plan d'action national en faveur de l'emploi et de l'innovation. Ce plan revêt une importance capitale dans la lutte contre la dégradation de la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises. Aussi, je souhaite qu'un débat juste et réaliste puisse accompagner l'élaboration du plan d'action que le gouvernement entend finaliser avant la fin de l'année.

Je constate avec satisfaction que la Chambre de Commerce a pu élargir son réseau de partenaires. En août 2004, la Sacred Heart University a intégré les locaux de la Chambre de Commerce et a rendu public une collaboration destinée à développer des synergies avec les équipes de la Chambre de Commerce dans le but de former et informer les managers et les créateurs d'entreprise. En décembre 2004, la Chambre de Commerce et le STATEC ont pris conjointement l'initiative de lancer une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. Finalement, en ce début d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'IFBL dans nos locaux.

En guise de conclusion, je voudrais remercier toutes les personnes et les entreprises qui constituent aujourd'hui la richesse de notre pays. Je les invite à poursuivre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés et je tiens à les encourager leur assurant que la Chambre de Commerce continuera à faire tout ce qui est possible pour les soutenir dans leurs démarches et efforts.



Michel Wurth, Président

LE 21 AVRIL 2004 - INAUGURATION DU BÂTIMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le mercredi 21 avril, SAR le Grand Duc a inauguré officiellement le nouveau siège de la Chambre de Commerce situé au 7, rue Alcide de Gasperi au Luxembourg-Kirchberg en présence de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et Monsieur Henri Grethen, Ministre de L'Economie. Environ 400 personnalités, issues du monde économique, politique et institutionnel étaient présentes lors de la soirée. Avec son nouvel immeuble, la Chambre de Commerce a réussi le pari de créer une véritable maison de l'économie luxembourgeoise.



1 Arrivée de LLAARR le Grand Duc, la Grande Duchesse et le Duc Héritier Guillaume.

2 L'architecte Claude Vasconi présente la maquette de l'immeuble à la famille grand-ducale entourée de M. Paul Helming, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Joseph Kinsch, Président de la Chambre de Commerce et M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie.

3 SAR le Grand-Duc vient de dévoiler la plaque commémorative ensemble avec M. Kinsch, Président de la Chambre de Commerce.

4 LLAARR le Grand Duc, la Grande Duchesse et le Duc Héritier Guillaume lors de la visite de la nouvelle «maison de l'économie luxembourgeoise».

5 Les mises en scène assurées par Frank Hoffmann et sa troupe du Théâtre National du Luxembourg ont offert aux invités une manière originale et amusante de découvrir le nouvel immeuble.

6 La Famille grand-ducale a signé le Livre d'Or de la Chambre de Commerce.

7 Le 19 avril, tous les corps de métiers ayant participé à la construction du nouvel immeuble ont été accueillis lors d'une réception.

8 Le samedi 24 avril, une journée « portes ouvertes » a donné l'occasion à plus de 400 visiteurs de découvrir la nouvelle enceinte.

Reprise sans vigueur

Economie internationale Une amélioration généralisée de la conjoncture mondiale

Avec une croissance moyenne du PIB mondial de 4,5%, l'année 2004 a été caractérisée par une évolution favorable de l'activité économique. Ce niveau de croissance figure parmi les plus élevés des 20 dernières années. La Chine et les Etats-Unis ont été les deux principaux moteurs de la conjoncture mondiale. Par ailleurs, la croissance économique dans les pays asiatiques émergents, en Amérique latine et en Russie est restée dynamique au cours des derniers mois.

L'Europe a fait partie des régions les moins dynamiques. Après avoir enregistré une croissance plus forte que prévue au 1^{er} semestre, sous l'effet du dynamisme des échanges extérieurs, l'activité économique a connu un frein au 3^e trimestre. La majeure partie de la croissance européenne a découlé des exportations, dont l'évolution s'est pourtant essoufflée vers la fin de l'année. La demande interne n'a pas participé à la reprise conjoncturelle en Europe et la croissance économique a été de 2% en moyenne annuelle pour 2004.

Economie luxembourgeoise Une amélioration de la conjoncture économique au Luxembourg qui peine à juguler le chômage et l'inflation ¹

Après une croissance relativement faible du PIB en volume en 2003 (2,9%), l'année 2004 a été marquée par une croissance économique plus forte avec un taux de 4,2%. Une conjoncture mondiale plus dynamique a contribué à l'amélioration de cette performance. Selon le Statec, cette accélération n'a cependant pas été partagée de la même façon par tous les secteurs économiques et par l'ensemble des branches d'activité.

En 2004, le secteur financier a renoué avec la croissance. Bien que l'activité bancaire ait marqué une pause et enregistré une stagnation des résultats et de l'emploi sur l'ensemble de l'année, les autres métiers ont pu maintenir une tendance positive. Les bonnes performances des OPC, les exportations accrues de services financiers d'une manière générale, en ligne avec la remontée des indices boursiers, ont été autant de signes encourageants qui ont contribué à la croissance du secteur financier en 2004.

L'industrie luxembourgeoise a connu une année 2004 favorable, aidée par un niveau élevé des exportations de biens. Les gains de productivité engrangés en 2003 et 2004 se sont répercutés sur les investissements, mais pas sur l'embauche. A l'instar des autres économies dites «post-industrielles», le Luxembourg a suivi la tendance à la baisse des effectifs de la branche industrielle: moins de personnel, en particulier de personnel peu qualifié (de plus en plus concurrencé par les bas salaires des économies dites «émérgentes»), et utilisation accrue du facteur capital.

La construction a connu une année de stagnation, résultat de deux tendances opposées. Pour le génie civil, 2004 laissera le souvenir d'une année mauvaise, avec beaucoup moins de travaux au niveau des infrastructures routières. Pour le bâtiment en revanche, l'activité a bien progressé, tant pour la construction résidentielle (dopée entre autres par des taux d'intérêt toujours très bas) que non résidentielle.

Comme en 2003, la branche du commerce a apporté une large contribution en terme de croissance et de recettes fiscales. L'ensemble du secteur a été soutenu par la bonne tenue du secteur automobile, avec une progression à la fois des ventes de véhicules et de carburants, et du commerce de gros. Pour le commerce de détail, en revanche, les résultats ont marqué une stagnation par rapport à 2003. Les ménages ont moins consommé et ont privilégié les produits bon marché, un phénomène peut-être plus lié à une évolution structurelle que conjoncturelle.

L'HORECA n'a pas pu bénéficier cette année d'une météo clémente, propice à la venue de touristes pendant la période estivale. Cependant, le nombre de nuitées passées dans les établissements luxembourgeois affiche une progression en 2004. Ce regain de vigueur a été favorisé par un accroissement du tourisme d'affaires, en ligne avec l'accélération de l'activité économique. On constate la poursuite de la progression des résultats au niveau des entreprises liées à la restauration

¹ Source: Note de conjoncture 3/2004, Statec, février 2005.

collective: cette branche de l'HORECA reste l'une des plus dynamiques en terme de création d'emplois.

Les transports aériens ont profité de la reprise du tourisme européen et mondial, ainsi que de la bonne tenue des activités liées au transport de marchandises. Après une activité réduite en 2003 due aux conditions de navigation difficiles sur la Moselle et à la faiblesse des volumes de produits sidérurgiques transportés, l'année 2004 a été marquée par une reprise au niveau du transport fluvial.

Pour les autres services marchands, l'évolution est relativement hétérogène. Les emplois créés dans ces services représentent environ 10% des nouveaux emplois. En revanche, les données qui ont trait aux chiffres d'affaires sont encore trop parcelaires pour 2004 et il est difficile d'en tirer des conclusions claires sur l'évolution conjoncturelle de l'activité. La nouvelle enquête de conjoncture dans les services (enquête conjointe Chambre de Commerce/STATEC) devrait aider à pallier ces carences.

Après une hausse de 1,9% en 2003, l'emploi intérieur total au Luxembourg affiche une croissance proche de 2,5% sur l'ensemble de 2004. Cependant, le chômage a continué à progresser. Même si le rythme de croissance de l'emploi ne permet pas encore d'entrevoir une diminution du chômage, un ralentissement de la progression du chômage est envisageable, selon le Statec.

L'inflation luxembourgeoise a présenté en 2004 un profil d'évolution comparable à celui de la zone euro et a été fortement marqué par la hausse de prix des produits pétroliers. Cependant, l'inflation luxembourgeoise a crû à un rythme supérieur à celui de la moyenne européenne. La flambée des prix du pétrole à partir du deuxième trimestre 2004 a entraîné à la hausse le niveau général des prix et a eu un impact direct sur les salaires qui ont augmenté de 2,5% au mois d'octobre, en vertu de la nouvelle tranche indiciaire.

Enfin, notons que depuis plusieurs années, l'inflation au Luxembourg évolue à un rythme supérieur à celui de ses pays voisins. Accentuée par l'indexation automatique des salaires, cette évolution a des effets néfastes sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Prévisions 2005

Ralentissement de l'activité en 2005

Les indicateurs avancés laissent présager un ralentissement de l'activité en 2005.

Aux Etats-Unis, le ralentissement serait dû notamment à la remontée des taux d'intérêt et à la hausse des prix pétroliers.

En Chine, des mesures visant à freiner l'activité économique ont été mises en place par les autorités politiques et commencent à porter leurs fruits. Même si certains signes de ralentissement de l'économie chinoise apparaissent, il n'en demeure pas moins que la Chine et d'autres marchés émergents, comme l'Inde, tireront la croissance mondiale au cours des prochains mois.

Quant à l'économie japonaise, celle-ci ne pourra probablement pas échapper au ralentissement de la conjoncture mondiale en 2005, vu la dépendance de la demande externe du pays.

En Europe, la croissance économique attendue se situe autour de 1,5%, alors que les impulsions venant de la demande interne devraient rester fragiles. En effet, la faible confiance des ménages alimente l'épargne de précaution et déprime la demande.

Selon le Statec, la croissance du PIB en volume du Grand-Duché serait de 4,0% en 2005. Pour les années 2006 et 2007, la croissance de l'économie luxembourgeoise devrait se maintenir légèrement au-dessus de la barre des 4%. Ce rythme d'expansion reste très favorable en comparaison aux autres pays européens et va de pair avec une sous-utilisation des capacités de production. En effet, le PIB potentiel, la production maximale réalisable sans tension sur les prix, étant donné le stock de capital, les ressources en main-d'oeuvre et le progrès technologique, devrait croître quant à lui d'environ 4,5% en moyenne.

En matière d'emploi, le Statec estime que la création d'emplois devrait quelque peu s'accélérer pour atteindre un rythme annuel de 3% à la fin de 2007. Le chômage ne devrait pas baisser substantiellement avant 2006, faute d'une reprise assez forte.

Défendre les intérêts des acteurs économiques

Pour l'ensemble des lois et règlements grand-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de la cette dernière doit être demandé. En 2004, la Chambre de Commerce a émis 155 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal. Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise et soumet par ce biais aux autorités publiques ses points de vue et ses propositions concernant directement ou indirectement l'économie et la société luxembourgeoise en général et les différents secteurs ou les entreprises en particulier.

Parmi les avis les plus importants rédigés en 2004, il convient de citer les avis sur:

- Projet de loi relatif à la sécurité générale des produits **(2815 du 5 mars 2004)**
- Projet de loi relatif à la lutte contre le chômage social **(2719 du 23 mars 2004)**
- Projet de loi modifiant la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique **(2662 du 30 mars 2004)**

- Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant:
 1. l'entrée et le séjour des étrangers;
 2. le contrôle médical des étrangers;
 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère **(2821 du 19 avril 2004)**

- Projet de loi portant modification de:
 1. la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales;
 2. la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
 3. de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel **(2728 du 5 mai 2004, avis commun avec la Chambre des Métiers)**

- Projet de loi et projet de règlement concernant l'assistance administrative entre les Etats membres de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée. **(2819 du 25 juin 2004)**

- Projet de loi établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. **(2830 du 23 août 2004)**

- Projet de loi portant
 1. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail;
 2. modification des articles 3 et 7 de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés;
 3. abrogation de l'article 6 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum **(2774 du 6 septembre 2004)**

- Projet de loi portant introduction d'un Code du Travail. **(2863 du 6 octobre 2004)**

- Avant-projet de loi relative à la recherche biomédicale **(2873 du 15 octobre 2004)**

- Projet de loi modifiant:
 1. la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle
 2. le Code des assurances sociales
 3. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
 4. la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi
 5. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant
 1. création d'un fonds de chômage;
 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet
 6. la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail

7. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauche de chômeurs **(2837 du 3 novembre 2004, avis commun avec la Chambre des Métiers)**

- Projet de règlement grand-ducal concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté européenne des créances relatives à certains impôts, cotisations, droits, taxes et autres mesures **(2885 du 8 novembre 2004)**
- Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 **(2887 du 15 novembre 2004)**
- Projet de loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts **(2812 du 6 décembre 2004)**
- Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions générales des crédits d'équipement prévus à l'article 5 de la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement **(2897 du 12 April 2005)**
- Projet de règlement grand-ducal déterminant les taxes aéroportuaires à l'Aéroport de Luxembourg et en fixant les conditions et modalités d'application **(2858 du 22 décembre 2004)**

Tous les avis émis en 2004 peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Promouvoir le développement des entreprises luxembourgeoises à l'étranger

La mission principale du Département International de la Chambre de Commerce est d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers. Dans ce contexte, ses activités sont très vastes et multiples et s'expriment à travers les actions concrètes suivantes en faveur des entreprises implantées au Grand-Duché, qu'il s'agisse de petites entreprises ou de grandes multinationales :

- Aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers et à promouvoir leurs biens et services sur ces marchés
- Promouvoir les relations économiques et commerciales en général, tant au niveau international qu'au niveau régional
- Faciliter les procédures lors de l'exportation ou de l'importation de produits
- Faciliter l'accès à des informations concernant les biens et services étrangers et le commerce extérieur
- Assister et conseiller les entreprises en matière communautaire

L'année 2004 a été caractérisée par l'organisation de 9 missions économiques, par la participation à 5 stands collectifs, par l'organisation de 5 visites accompagnées, par l'accueil de plusieurs délégations étrangères, par une vaste offre de services en matière de conseil et d'information aux entreprises et par l'organisation de multiples séminaires, conférences et journées d'opportunités d'affaires, le tout dans l'intérêt de l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.

Afin de mieux cibler ses actions sur les besoins des entreprises, le Département International a effectué en avril 2004 un sondage auprès des entreprises exportatrices pour identifier leurs marchés cibles et leurs destinations préférées. Sur base de ce sondage, qui a connu un grand succès parmi les ressortissants de la Chambre de Commerce, celle-ci a pu préparer un programme de travail 2005 légitimé par les demandes et les intérêts stratégiques de ses membres.

En 2004, les travaux de l'Euro Info Centre (EIC) ont été dominés par l'organisation de 4 salons de coopération et de 21 manifestations à la Chambre de Commerce. L'EIC a traité de nombreuses demandes d'informations sur les marchés extérieurs émanant principalement de PME/PMI luxembourgeoises et étrangères, notamment dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne et de la coopération internationale.

L'Office du Ducroire a enregistré une hausse importante des opérations assurées et a su développer notablement les activités d'aides financières à l'exportation.

Les missions économiques

En 2004, un total de 105 entreprises a participé aux missions économiques organisées par la Chambre de Commerce et/ou le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, respectivement le Ministère des Affaires Etrangères.

Le programme officiel des missions de promotion économique a été influencé par le changement du Gouvernement ; en effet, le nombre des missions en présence d'un ministre a été plus réduit qu'en 2003. Ainsi, la Chambre de Commerce a participé à trois missions ministérielles et a organisé cinq missions de promotion économique et une prémission.

Il est à relever qu'en 2004, la Chambre de Commerce a organisé pour la première fois une mission de prospection économique dans un pays en voie de développement, le Cap Vert, un pays cible de l'aide au développement du Gouvernement luxembourgeois. Avec 12 entreprises participantes et un programme varié et ciblé sur les besoins et attentes tant des entreprises luxembourgeoises que des acteurs locaux, cette mission a connu un succès fulgurant et la Chambre de Commerce souhaite réitérer de telles actions dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Une autre action largement réussie a été la mission officielle aux Emirats Arabes Unies, avec une participation de 16 entreprises industrielles ou de construction et de 15 institutions financières, pour lesquelles un programme spécifique a été organisé. De nombreux contacts ont été noués au cours de cette mission et des résultats concrets et bénéfiques pour plusieurs entreprises concernées ont d'ores et déjà été enregistrés.

En outre, lors de la mission au Moyen Orient, la Chambre de Commerce en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, a proposé une nouvelle formule combinant une participation à une foire avec une mission de promotion économique. Ainsi, pour la première fois, 12 entreprises luxembourgeoises ont été présentes au stand collectif national à la «Big 5 Show», la plus grande foire dans le secteur de la construction au Moyen Orient.

Mission économique en Malaisie, Thaïlande et Vietnam (Kuala Lumpur, Bangkok, Hô Chi Minh, Hanoi)	09 - 16 février
Mission économique en Pologne (Wroclaw)	08 - 10 mars
Mission économique en Corée du Sud (Séoul)	25 - 26 mars
Mission économique au Cap Vert (Praia, Mindelo)	03 - 09 mai
Mission économique en Bulgarie, Roumanie (Sofia, Varna, Bucarest, Constanta)	20 - 26 juin
Mission officielle aux Etats-Unis (Washington)	12 - 15 septembre
Mission officielle en Chine (Pékin, Shanghai, Hong-kong)	08 - 14 novembre
Mission officielle aux E.A.U, Qatar et Kuwait (Dubai, Doha, Kuwait City):	19 - 26 novembre

Accueil de délégations étrangères, séminaires et journées d'opportunités d'affaires

La Chambre de Commerce a accueilli 13 délégations étrangères dans le cadre de sa mission de promotion et d'information sur le marché luxembourgeois.

Au cours des activités afférentes, le Département International a donné un aperçu sur l'économie luxembourgeoise et informé sur les opportunités d'affaires avec les sociétés luxembourgeoises. Dans certains cas, des contacts individuels avec des sociétés luxembourgeoises ont été arrangés au préalable, ce qui assure une valeur ajoutée élevée aux participants.

Il y a lieu de relever la visite d'Etat du Président du Portugal le 28 septembre et du Roi de Jordanie le 25 novembre.



En 2004, la Chambre de Commerce a organisé pour la première fois une mission de prospection économique dans un pays en voie de développement, le **Cap Vert** (3-9 mai 2004)



La mission économique dans les pays du **Golfe** a remporté un vif succès (19-26 novembre 2004)



Une douzaine d'entreprises luxembourgeoises ont bénéficié d'une visite de travail de 5 jours en République Populaire de **Chine** (8-14 novembre 2004)



La délégation portugaise accompagnant le **Président du Portugal** a permis une rencontre entre entreprises luxembourgeoises et portugaises (28 septembre 2004)



Le roi de Jordanie a invité les entrepreneurs luxembourgeois à renforcer la coopération économique entre les deux pays (25 novembre 2004)

Dans le cadre de la visite d'Etat de Monsieur Sampaio, Président du Portugal, la Chambre de Commerce a accueilli les 28 et 29 septembre une importante délégation portugaise accompagnant le président. Pendant deux jours, la bourse de contacts mise en place par la Chambre de Commerce a permis d'organiser plus de 100 entretiens individuels de 25 minutes entre les représentants des entreprises luxembourgeoises et portugaises.

Dans le cadre de la visite officielle du roi de Jordanie Abdullah II au Luxembourg, le roi a visité le 25 novembre 2004 la Chambre de Commerce ensemble avec SAR le Grand-Duc et M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration. Lors d'une table ronde, le ministre du Plan et de la Coopération Internationale de Jordanie, Dr. Bassem Awadallah a fourni à une trentaine de professionnels luxembourgeois des explications sur le développement économique en Jordanie. La Bourse d'Amman et la Commission des titrisations ont été présentées par leur directeurs respectifs, Monsieur Jalil Tarif et Monsieur Bassem Saket.

En parallèle, 10 séminaires pays ont été organisés pour présenter les marchés aux entreprises.

Pour les présentations plus précises et sur mesure, 49 journées d'opportunités d'affaires (JOA) ont été mises en place de manière spécifique. Chaque journée, axée sur un pays, a permis aux participants d'obtenir, par le biais de rendez-vous individuels, toutes les informations concrètes sur le marché ciblé. Ces journées ont été réalisées en collaboration avec les attachés économiques et commerciaux belges.

Stands collectifs

Dans l'optique de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger et de mettre en avant le Luxembourg comme terre d'exportation, la Chambre de Commerce a mis en place 4 stands collectifs régionaux et un stand collectif national (en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur) à l'occasion des salons professionnels suivants:

- le salon « Horecatel », salon spécialisé dans les secteurs de l'Horeca, des collectivités et des métiers de la bouche, dont la 38ème édition s'est déroulée à Marche-en-Famenne (B) du 14 au 18 mars 2004 et a rassemblé 9 exposants ;
- le salon « Eco-Industries », 7ème édition du salon de l'environnement sur le territoire de la Grande Région qui s'est déroulé du 20 au 22 avril 2004 à Metz (F) et a rassemblé 9 exposants ;
- le salon « Systems », salon des NTIC, qui s'est déroulé du 18 au 22 octobre 2004 à Munich (D) et a permis de rassembler 5 exposants luxembourgeois ;
- le salon « Initiatives », salon des services B2B, qui s'est déroulé du 20 au 22 octobre 2004 à Liège (B) et a permis de rassembler 20 exposants sur un stand ayant obtenu le « Prix du Jury » accordé par les organisateurs de la foire.
- le salon « Big 5 », salon pour le secteur de la construction, a eu lieu du 20-24 novembre 2004 à Dubaï et a rassemblé 12 exposants.

Visites accompagnées

Au cours de l'exercice 2004, 5 visites accompagnées de foires internationales ont été réalisées par le Département International. Au total, 87 entreprises ont participé à ses activités, ce qui correspond à une moyenne de 17 participants par visite. Pour chaque visite, un déplacement collectif a été mis en place et, pour certaines visites, le programme a été complété, sur demande de l'entreprise, par un planning de rendez-vous individuels («match-making»).

SALON	SECTEUR	DATE
CEBIT à Hanovre (D)	NTIC	22-23/03/04
BAUMA à Munich (D)	Construction	01-02/04/04
SECURITY à Essen (D)	Sécurité et services y relatifs	07/10/04
EMBALLAGE à Paris (F)	Emballage et conditionnement	23-24/11/04
POLLUTEC à Lyon (F)	Environnement	01-02/12/04

Salons de coopération internationale

En 2004, la Chambre de Commerce a participé à 7 salons de coopération internationale : 4 en Europe et 3 hors Europe. Les salons de coopération offrent aux entreprises participantes la possibilité de réaliser un maximum de contacts sur un laps de temps très court. La Chambre de Commerce se place comme partenaire national pour rassembler une délégation d'entreprises et s'assurer de la bonne visibilité de celle-ci. Lors de la préparation au Luxembourg, puis sur place, la Chambre de Commerce se charge de tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des entreprises et maximiser les contacts ainsi obtenus.

SALON	DATE
Partnership Berlin (D)	11/03/04
Salon à l'Envers, Thionville (F)	01/04/04
Doing Business Without Border, Thessaloniki (GR)	17-18/05/04
Futurallia Poitiers (F)	01-02/06/04
EuroIndia 2004	24/03/04
Qingdao Chine	21/04/04
EU-Sri Lanka Partenariat	3/06/04

Certification et légalisation

Dans le contexte des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a accordé 9 demandes pour le label «Made in Luxembourg» et 3 pour le label «Luxembourg» en 2004.

Ces sigles, créés en 1984 sur l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, servent à identifier les produits et services luxembourgeois et à souligner leur origine luxembourgeoise. Il permet, d'une part, de mieux faire connaître nos produits de qualité à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a vendu 149 certificats numériques au cours de l'exercice 2004. Ces certificats ont pour objectif de sécuriser les transactions via Internet/Intranet, notamment en permettant de vérifier l'identité d'une personne ou d'une société dans le cadre d'une transaction électronique et de préserver l'intégrité des données des utilisateurs.

Lors de l'importation d'une marchandise, bon nombre de pays demandent que l'origine de cette marchandise soit justifiée. Le certificat d'origine est un document qui sert à prouver la provenance des marchandises. Il est à noter que les certificats d'origine sont exclusivement destinés à prouver l'origine des marchandises pour satisfaire aux exigences douanières ou commerciales. En 2004, le Département International a effectué 8.651 signatures pour certificats d'origine et 16.334 pour d'autres légalisations.

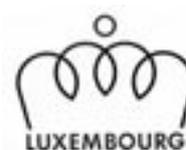
La Convention Douanière Internationale sur les Carnets ATA permet aux personnes (physiques ou morales), lors de leurs déplacements dans des pays étrangers, d'exporter à titre temporaire des échantillons de valeur ou du matériel professionnel ou des marchandises destinées à être présentées ou utilisées dans les foires et expositions, et ce, en franchise de droits et taxes, sous le couvert d'un document douanier unifié sur le plan international. Ce document se dénomme « le Carnet ATA » (Admission Temporaire – temporary Admission). Il est accepté par les autorités douanières des pays de la chaîne ATA. En 2004, le Département International a émis 131 Carnets ATA.

Guide du Marché 2005-2006

En 2004, les travaux de préparation en vue de la réalisation de la 20e édition du Guide du Marché ont débuté. L'objectif de ce guide, qui paraît depuis 1954, est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international. Il contient les coordonnées de quelque 800 entreprises industrielles, commerces de gros, prestataires de services parmi lesquelles les banques actives au niveau international, ainsi que des adresses utiles d'organismes privés ou publics. La nouvelle édition du Guide sera publiée au premier semestre 2005.



Les entreprises luxembourgeoises ont noué des contacts intéressants lors du salon de coopération internationale à Thessalonique (17-18 mai 2004)



L'Euro Info Centre- Luxembourg PME/PMI

Dans l'optique de préparer toujours mieux les entreprises aux divers enjeux communautaires tels que l'élargissement, la coopération internationale, la santé/sécurité au travail, les marchés publics, etc..., l'EIC a mis en place 18 manifestations rassemblant au total 933 participants.

RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN 2004:

ACTION	DATE
Séance d'information: Pologne - BusTen Project	13/01/04
Séance d'information: Futurallia Poitiers 2004	03/03/04
Business Club: République Tchèque	05/04/04
Visite sécurité transfrontalière: Luxembourg belge	07/05/04
Visite sécurité transfrontalière: Moselle, France	14/06/04
Conférence: Comment optimiser son site pour le référencement ?	16/06/04
Séance d'information: Initiatives 2004	07/07/04
Conférence: Protection du consommateur	08/07/04
Coaching élargissement	16/07/04
Coaching élargissement	19/07/04
Séminaire: Evaluation des postes à risques - commerce de gros	29/09/04
Séminaire: Evaluation des postes à risques - transports	29/09/04
Séminaire: Label Cassis	05/10/04
Symposium: Construire en toute sécurité	20/10/04
Cérémonie: Remise des trophées santé/sécurité au travail	20/10/04
Visite sécurité transfrontalière: Meuse, France	24/11/04
Conférence: Optimiser la visibilité de votre site web	29/11/04
Séminaire: Logiciels libres	07/12/04



Les entreprises luxembourgeoises prennent place aux tables de rendez-vous de la 9ème édition du salon **Futurallia** Poitiers (3 mars 2004)

Assistance et conseil en matière communautaire

Dans le cadre des services d'assistance/conseils offerts aux PME/PMI luxembourgeoises, l'EIC de la Chambre de Commerce a traité 1.124 demandes au cours de l'exercice 2004, soit une moyenne de 93 demandes par mois.

Les marchés publics européens accessibles aux entreprises luxembourgeoises

Fournir des informations et des conseils sur mesure en relation avec les marchés publics européens constitue l'une des activités phares de l'EIC depuis 2001. En 2004, l'EIC comptait un portefeuille de 44 clients, dont 8 nouveaux clients.

Enquête de satisfaction

L'EIC a poursuivi son travail dans le secteur de la qualité en développant une charte client avec ses partenaires officiels, nationaux et internationaux, grâce à une enquête annuelle de satisfaction réalisée auprès de 1.421 entreprises luxembourgeoises. Sur l'ensemble des prestations mises en place en 2004, l'EIC a obtenu le score très satisfaisant de 8.05/10, ce qui témoigne de l'appréciation des qualités des services auprès des entreprises.

Les projets et programmes européens

IPM

L'EIC se propose de servir de relais entre la Commission européenne et les entreprises luxembourgeoises. Par la transmission de 41 entraves rencontrées par les entreprises dans le cadre du marché intérieur au cours de l'année 2004, l'EIC a permis de jouer son rôle de courroie de transmission des entreprises vers les instances européennes.

Piaste

Aux côtés des Chambres de Commerce du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle, l'EIC a développé des actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises en matière de santé/sécurité. Informations, pré-diagnostics, communications et mise en œuvre de supports électroniques, le projet PIASTE, financé dans le cadre du programme communautaire Interreg, a permis des échanges en matière de santé/sécurité entre les entreprises du Luxembourg, de Belgique et de France.

Ouverture

Un des objectifs majeurs du programme transfrontalier Interreg III-Ouverture est de permettre aux PME d'affirmer leur dimension européenne et internationale. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce a réalisé conjointement avec les chambres de commerce du Luxembourg belge et de Meurthe-et-Moselle 4 missions de prospection commerciale, 8 séminaires et 2 visites de salon.

Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail

Dans le cadre de la semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail, l'EIC a mis en place pour l'Inspection du Travail et des Mines, en collaboration avec l'EIC de la Chambre des Métiers, un Symposium «Construire en toute sécurité» et une cérémonie de remise de trophées à 6 entreprises méritantes. Ces actions perpétuent l'action de l'EIC depuis 1996 en matière de santé/sécurité au travail.

OIE - Campagne promotionnelle sur l'élargissement de l'Union européenne

Au cours de l'exercice 2004, l'EIC a achevé les différentes actions mises en place dès avril 2003 dans le cadre de la campagne promotionnelle sur l'élargissement de l'Union européenne. Au final, de nouveaux services tels que la hotline «Elargissement» ou encore le stock documentaire par pays ont fourni de nombreux renseignements actualisés et pratiques sur les nouveaux Etats Membres.

B2Fair / Border

De part la force du réseau des EIC à travers l'Europe, l'EIC de la Chambre de Commerce a proposé un service destiné à maximiser la participation des entreprises aux foires internationales. L'EIC propose un service de « match-making », à savoir un planning de rendez-vous préétabli en parallèle à la visite de grandes foires internationales. Les rendez-vous sont planifiés en fonction de la coopération recherchée par l'entreprise et de son profil. Le projet sera continué en 2005.

Office du Ducroire

L'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Le secrétariat du Ducroire est rattaché à la Chambre de Commerce. Le Ducroire a pour objet la promotion des exportations luxembourgeoises et le développement des relations économiques internationales des entreprises luxembourgeoises au moyen de plusieurs instruments financiers.

Assurance-crédit

L'activité principale et traditionnelle du Ducroire est l'assurance-crédit à l'exportation. Le Ducroire peut couvrir les risques commerciaux et politiques liés aux crédits à court terme ou à moyen et long terme accordés aux clients situés à l'étranger. Il peut également couvrir les risques politiques et les risques de transfert afférents aux investissements des entreprises luxembourgeoises à l'étranger, et les risques liés à l'importation.

En 2004, les activités de l'Office du Ducroire ont connu un accroissement notable, ce qui s'exprime par une montée des engagements, des primes et des montants assurés, ainsi qu'une augmentation des sinistres indemnisés.



Promotion

Le Ducroire est intervenu pour supporter en partie les frais liés à la promotion de produits et de services d'origine luxembourgeoise à l'étranger, la formation à l'exportation du personnel et les frais d'exposition et de participation à des salons à l'étranger en tant qu'exposant. Cette activité a connue une augmentation substantielle en 2004.

Financement

Le Ducroire a participé au financement d'exportations luxembourgeoises à travers la stabilisation du taux d'intérêt et au financement d'assistances techniques fournies aux utilisateurs locaux de biens et services d'origine luxembourgeoise.

Mémorandum d'accord avec la Banque Mondiale

A l'occasion de la visite au Luxembourg du Président de la Banque Mondiale, James D. Wolfensohn, un mémorandum d'accord entre la Banque Mondiale et la Chambre de Commerce a été signé le 14 mai 2004, par lequel un Agent de Liaison du Secteur Privé (PSLO) a été nommé. Cette fonction est exercée par le Secrétaire de l'Office du Ducroire.

Le Secrétariat du Ducroire a pour mission de promouvoir les actions de la Banque Mondiale, d'informer les entreprises luxembourgeoises sur les opportunités d'affaires offertes et plus généralement de rapprocher les entreprises luxembourgeoises des pays en voie de développement. Dans ce contexte, une base de données des entreprises luxembourgeoises et un réseau d'information sur Internet seront créés.

Le PSLO a participé à une formation sur les activités du groupe de la Banque Mondiale qui s'est tenue du 6 au 8 septembre 2004 dans les enceintes de la Banque Mondiale à Paris.

En outre, le Ducroire a organisé en collaboration avec le Ministère des Finances et de la Chambre de Commerce un séminaire sur la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) le 24 mars 2004 et un séminaire sur la Banque Asiatique pour le Développement (BAD) le 18 octobre 2004.

Des informations supplémentaires et le rapport annuel de l'Office du Ducroire sont disponibles sur le site Internet www.ducroire.lu.



M. Wolfensohn, Président de la Banque Mondiale, et M. Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, lors de la signature du mémorandum d'accord (14 mai 2004)

DÉPARTEMENT ECONOMIQUE

Œuvrer en vue d'une économie compétitive et attractive

Le Département Economique de la Chambre de Commerce a pour mission principale d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises et de promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise.

Cette mission comporte les quatre domaines d'activités suivants:

- 1) L'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise qui reflète la mission primaire dévolue à la Chambre de Commerce, qui est de représenter et de défendre l'intérêt économique général.
- 2) La promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise. Dans ce contexte, le département suit l'évolution du cadre structurel dans lequel évoluent les entreprises, analyse la conjoncture économique et propose régulièrement un certain nombre de mesures visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.
- 3) La promotion du Luxembourg comme site d'implantation pour de nouveaux investisseurs. Par ses efforts, le département contribue à soutenir la diversification de l'économie luxembourgeoise et à promouvoir le site luxembourgeois à l'étranger.
- 4) Le conseil, l'information et la documentation des entreprises et du grand public. Le Département Economique fournit des renseignements dans les domaines socio-économiques et statistiques.

En marge de ces domaines d'activité, l'année 2004 a été marquée par l'élaboration de « Entreprise Luxembourg », le document de référence de la Chambre de Commerce quant aux actions à réaliser au cours de la nouvelle législature pour permettre un développement économique soutenu et durable. Le Département a participé au travail législatif de la Chambre de Commerce en rédigeant 35 avis sur des projets de lois ou de règlements grand-ducaux. L'avis sur le projet de loi budgétaire compte parmi les plus importants.

Dans le contexte des enquêtes conjoncturelles et des analyses structurelles en matière de compétitivité de l'économie luxembourgeoise, le Département Economique, en collaboration avec le STATEC, a finalisé ses travaux en vue du lancement d'une nouvelle enquête conjoncturelle dans le commerce et les services. Les autres enquêtes pour lesquelles le Département Economique est le coordinateur national ont été menées avec le même succès que les années précédentes et ont pu bénéficier de bonnes retombées médiatiques (cf. enquêtes IMD, World Economic Forum, Eurochambres, ...).

Enfin, l'année 2004 a été marquée par les travaux de promotion du commerce électronique au Luxembourg avec le projet «Luxembourg e-commerce Certified», par les réflexions en matière de nouveaux mécanismes de fonctionnement des investissements publics, tels les «Public-private partnerships», par la rédaction de divers articles à connotation socio-économique, par la participation dans de nombreux groupes de travail ou conseils (UEL, Conseil économique et social, Luxinnovation, ...) et par des présentations sur l'économie luxembourgeoise auprès de publics variés.

«Entreprise Luxembourg» - Les priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années

Le Département Economique élabore régulièrement des recommandations au gouvernement ou aux partis politiques en vue de promouvoir un cadre favorable au développement économique et de défendre les intérêts des entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce.

«Entreprise Luxembourg» résume à la fois les priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années et reprend l'ensemble des recommandations des acteurs économiques au gouvernement issu des élections du 13 juin 2004. Ce document fait directement suite aux recommandations aux partis politiques en vue des élections législatives de juin 2004, publiées en novembre 2003.

A travers « Entreprise Luxembourg », la Chambre de Commerce a mis en avant quatre priorités qui devraient guider l'action politique du nouveau gouvernement. Il s'agit à la fois de favoriser la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la diversification économique et la promotion efficace du Luxembourg comme site d'investissement ; de valoriser le capital humain et la qualité de la recherche scientifique ; de promouvoir l'esprit d'entreprise et de préserver l'équilibre des finances publiques et une sécurité sociale responsable.

La Chambre de Commerce avait souligné la nécessité de prendre rapidement un certain nombre de mesures politiques urgentes dans ces quatre domaines. A défaut, la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises, en déclin depuis 2000, risque de se dégrader davantage au cours des prochaines années.

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise - Contribution au suivi du tableau de bord élaboré par le professeur Fontagné

Dans le cadre des discussions du Comité de coordination Tripartite sur la compétitivité, le Gouvernement a mandaté le Professeur Fontagné pour rédiger un rapport sur la position compétitive de l'économie luxembourgeoise. Le rapport, intitulé « Une paille dans l'acier » a été présenté au public le 30 novembre 2004. Il repose sur une série d'indicateurs réunis au sein d'un tableau de bord de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

La liste d'indicateurs proposée par le professeur Fontagné est le fruit d'un travail dont l'élaboration s'est opérée en concertation avec les partenaires sociaux. Dans le cadre de cette concertation, le Département Economique de la Chambre de Commerce a été associé à l'élaboration du rapport du professeur Fontagné sur la compétitivité.

Au sein de l'UEL, le Département Economique a contribué à l'élaboration d'une réaction commune des milieux professionnels sur base des conclusions du professeur Fontagné. En collaboration avec l'UEL, le Département Economique a mis en œuvre



un plan d'action national en faveur de l'emploi et de l'innovation que le gouvernement devra finaliser d'ici la fin de l'année 2005.

Suite au rapport du professeur Fontagné, le gouvernement a mandaté l'Observatoire de l'innovation (Luxinnovation) pour procéder à une analyse approfondie du secteur de l'innovation et de la recherche au Luxembourg en vue de compléter et d'approfondir la liste des indicateurs présentés dans le cadre du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. En 2004, le Département Economique a participé à l'élaboration de ce tableau de bord de l'innovation et de la recherche au Luxembourg qui sera publié au cours du premier semestre 2005.

Enquêtes et analyses - Apprécier l'environnement conjoncturel et le cadre structurel de notre économie

Enquête Eurochambres (www.eurochambres.be)

La 12ème édition de l'enquête Eurochambres, effectuée fin 2004 au niveau européen, comportait les réponses de plus de 100.000 dirigeants d'entreprise émanant de 119 régions de 14 Etats membres de l'Union européenne et de 12 pays candidats.

Au Grand-Duché, l'enquête a été réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec l'ILRES, qui avait effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1024 entreprises de 10 salariés et plus. Cette année 791 entreprises ont participé à l'enquête Eurochambres 2005.

Dans l'ensemble, l'année 2004 a été une année plutôt bonne pour les entreprises luxembourgeoises : 41% d'entre elles ont vu leur chiffre d'affaires total augmenter au cours de cette année.

Plusieurs indicateurs se rapportant à l'année écoulée sont en hausse: le chiffre d'affaires des entreprises et le climat des affaires ont bénéficié d'une embellie. Cependant, cette amélioration n'a pas eu les répercussions escomptées en termes d'emploi et d'investissement.

Pour 2005, les entreprises font preuve d'un certain optimisme en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture économique. Cependant, les résultats de l'enquête Eurochambres 2005 laissent entrevoir la persistance de certaines craintes, quant à un éventuel fléchissement de la demande intérieure. La majorité des entreprises considère que le climat des affaires ne s'améliorera pas l'année prochaine et que le chiffre d'affaires des sociétés demeurera constant.

De même qu'en 2004, la poursuite de la reprise économique au cours de l'année 2005 ne semble pas pouvoir se répercuter sur l'emploi et l'investissement.

Nouvelle enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services (Chambre de Commerce - STATEC)

Fort de l'expérience positive de l'enquête annuelle d'Eurochambres, le Département Economique a poursuivi au cours de 2004 ses travaux, afin de mettre en place une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services.

Dans le souci de mieux pouvoir suivre l'évolution conjoncturelle des activités du secteur tertiaire, la Chambre de Commerce et le STATEC ont pris conjointement l'initiative de lancer une enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services. Celle-ci s'ajoute aux enquêtes existantes dans l'industrie et la construction.

L'enquête conjoncturelle dans le secteur du commerce et des services sera une enquête qualitative menée auprès d'un échantillon d'entreprises implantées au Luxembourg. Elle sera effectuée respectivement en janvier, en avril, en juillet et en octobre de chaque année. Le premier questionnaire, envoyé aux entreprises fin décembre 2004, porte sur les trois derniers mois de l'année 2004, les trois premiers mois de l'année 2005 et les perspectives à moyen terme.



Présentation des résultats de «l'Enquête Eurochambres 2005» (3 décembre 2004)



M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC lors de la signature de l'accord de coopération pour la réalisation de l'enquête conjoncturelle (15 décembre 2004)

World Competitiveness Yearbook, International Institute for Management Development (www02.imd.ch/wcc/yearbook)

Depuis 1997, le Département Economique de la Chambre de Commerce collabore avec IMD (International Institute for Management Development) de Lausanne pour l'élaboration du rapport international sur la compétitivité, intitulé « The World Competitiveness Yearbook ». Ce dernier contient des statistiques internationales comparatives concernant notamment la compétitivité des pays et les appréciations des chefs d'entreprise sur les facteurs de compétitivité des différents pays participants.

Dans l'édition 2004 de l'étude IMD, le Luxembourg chute de la 2ème à la 9ème place dans le classement international par rapport à l'édition précédente. Cette piètre performance s'explique par des résultats en perte de vitesse dans le domaine de l'administration publique (government efficiency) et des infrastructures. Les performances économiques du Luxembourg, quant à elles, restent stables.

Rapport Mondial sur la Compétitivité - World Economic Forum (www.weforum.org)

Le Rapport Mondial sur la Compétitivité (GCR – Global Competitiveness Report) est reconnu comme un instrument de référence pour comparer la compétitivité et la croissance économiques de plus de 80 pays de la communauté internationale. Le Forum Economique Mondial (WEF - World Economic Forum), qui a conçu ce rapport mondial annuel, le publie pour la première fois en 1979, en collaboration avec l'International Institute for Management Development.

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2004-2005 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 26ème rang mondial des économies les plus compétitives, alors qu'il occupait encore la 21ème place dans le classement 2003-2004 et la 3ème place dans le classement 2000-2001.

La 3^e enquête de l'European Business Panel (EBP) d'Eurochambres sur la compétitivité de l'économie européenne

L'European Business Panel (EBP) est une initiative menée en collaboration avec les Chambres de Commerce en Europe et coordonnée par Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes. A travers des enquêtes d'opinion, l'objectif de l'EBP est d'améliorer l'influence des entreprises et des Chambres de Commerce lors des prises de décisions politiques.

Au Luxembourg, la Chambre de Commerce se charge de la mise en place de l'échantillon à la base de l'enquête. Les résultats sont communiqués aux autorités politiques nationales et publiés dans le Merkur. Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la Chambre de Commerce.

Les résultats des différentes enquêtes sont envoyés aux membres de la Commission européenne et du Parlement européen, ainsi qu'aux entreprises participantes. L'EBP permet aux entreprises de participer étroitement au processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne et de contribuer ainsi au développement d'une législation européenne favorable aux entreprises.

Articles, commentaires et prises de position

Une mission importante du Département Economique étant l'articulation des intérêts des opérateurs économiques luxembourgeois, il élabore régulièrement des textes sur des sujets spécifiques en vue de lancer la réflexion, de contribuer au débat public ou de sensibiliser les citoyens au sujet de thèmes qui concernent directement ou indirectement l'environnement socio-économique du pays.

Au cours de l'année 2004, le Département Economique a notamment contribué à l'élaboration du rapport du professeur Fontagné concernant la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

La rédaction d'avis sur des projets de loi et des projets de règlements grand-ducaux constitue une activité importante de la Chambre de Commerce. L'avis le plus important est celui relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des

dépenses de l'Etat. Cet avis est rédigé chaque année par le Département Economique. L'avis du 15 novembre 2004 relatif au projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, intitulé « Au revoir Lisbonne », a fait état d'un affaiblissement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise sur toile de fond d'une dégradation des finances publiques, aggravée par une mauvaise maîtrise des dépenses et un ralentissement des recettes de l'Etat.

La promotion du commerce électronique à travers les certificats «e- Certified»

Initié en 2002 par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, les certificats «e- Certified» sont soutenus par la Chambre de Commerce. Ils offrent aux entreprises une marque de confiance et garantissent la qualité des services électroniques offerts au grand public. Depuis le milieu de l'année 2004, ces certificats sont devenus la propriété conjointe de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

Informations socio-économiques et statistiques

Une activité importante du Département Economique consiste à fournir des renseignements et des informations aux entreprises, aux pouvoirs publics, à la presse, aux particuliers et aux étudiants. La plupart des questions soulevées se rapportent à l'environnement économique et social du Luxembourg, aux différents secteurs de l'économie et aux statistiques disponibles dans ces domaines.

Pour remplir sa mission d'information et de documentation, le Département Economique dispose de nombreux documents, d'ouvrages de référence, d'études, de mémoires, de rapports annuels, de statistiques et de périodiques, principalement dans les domaines économique, social et politique.

DÉPARTEMENT CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Accompagner et faciliter la création de richesse

Le département Création et Développement des Entreprises a pour mission de défendre les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier de ceux relevant du commerce de gros et de détail, d'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités de services, de fournir des conseils et une assistance aux entreprises et aux créateurs d'entreprises, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'œuvrer vers la simplification administrative.

Les moyens mis en œuvre sont très variés : rédaction d'avis sur les projets de lois et de règlements grand-ducaux, intervention auprès des pouvoirs publics, conseil et assistance personnalisés, campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias), soutien actif aux projets de création d'entreprise, concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

Le Département Création et Développement des Entreprises conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique. Il offre notamment les services suivants:

- conseil et assistance en matière de droit d'établissement, d'aides publiques ainsi que de fiscalités directes et indirectes;
- conseil et assistance en matière de transmission d'entreprise (bourse d'entreprises);
- mise à disposition de nombreuses sources d'information;
- octroi de cautionnement (Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants);
- conseil sur le recouvrement de créances (Mutualité d'assistance aux commerçants).

Les collaborateurs du Département Création et Développement des Entreprises peuvent apporter des informations et des conseils utiles en matière commerciale, sociale et juridique. Le Département dispose de larges compétences en droit d'établissement, droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement, durée du travail, congés, santé et sécurité au lieu de travail...), droit civil (contrats, baux commerciaux...), droit commercial (faillites, obligations commerciales...), droit des sociétés, droit fiscal (impôts directs et TVA), concurrence déloyale (promotions, liquidations, publicité...), sécurité sociale, propriété intellectuelle, marchés publics, arbitrage, etc.



L'Espace Entreprises: un guichet unique pour faciliter les démarches

La mission du conseil et de l'assistance personnalisés est principalement assurée par l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce. Il s'adresse à tous les créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Créé en mars 2004, le premier objectif de l'Espace Entreprises est de simplifier les démarches administratives lors de la création d'entreprise. Informer et assister, tels sont les outils proposés aux personnes qui souhaitent s'établir à leur compte dans les secteurs du commerce, de l'Horeca, des transports, de l'industrie et des services.

Tous les services de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce sont en principe offerts à titre gratuit.

En chiffres absolus, le total des consultations au courant de l'année **2004** se décline comme suit:

- correspondance et envoi de documents: **2.749**
- consultations et informations orales par téléphone: **11.886**
- visites de personnes externes: **4.836**
- déplacements à l'extérieur auprès de clients: **336**

La Bourse d'Entreprises

La Bourse d'Entreprises permanente de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques ressortissants de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce publie régulièrement les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises sous forme d'annonces dans la rubrique «Bourse d'Entreprises» du Merkur et sur son site Internet (www.cc.lu).

La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

L'objectif général de la Mutualité est la promotion de l'esprit d'entreprise, voire l'assistance financière et pratique à la création et au développement des entreprises.

Son but est de se porter garant des PME affiliées à la Chambre de Commerce, auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg, pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes. L'utilité de cet instrument financier s'accroîtra davantage avec l'introduction prochaine des accords dits de « Bâle II ». C'est pourquoi la Chambre de Commerce a décidé de développer davantage les activités de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants en 2005.

En 2004, 31 dossiers ont été présentés au comité directeur de la MCAC émanant de 29 sociétés différentes. 17 accords de principe ont été donnés, et 9 dossiers ont été cautionnés.

Le Cadastre du Commerce

Les travaux relatifs à la mise en place du Cadastre du Commerce, reprenant dans un fichier unique les données qualitatives, quantitatives et géographiques de chaque établissement commercial au Luxembourg ont été poursuivis en 2004.

Ainsi, de mars 2004 à décembre 2004, environ 95 communes des 117 ont été visitées et quelques 2.400 commerces relevés dont plus de 300 avec plus de 400 m² de surface de vente. Au total, on estime qu'il y a environ 3000 commerces au Luxembourg.

La journée «Forum Création d'entreprise»

La journée «Forum Création d'entreprise» a été organisée pour la 3^e fois en 2004. L'objectif de cette manifestation est de promouvoir l'esprit d'entreprise au Luxembourg. Des professionnels, dont le rôle est d'écouter et de conseiller, étaient présents au dernier forum et ont pu aider les créateurs d'entreprises à surmonter les éventuels obstacles et les guider pas à pas vers la concrétisation de leur projet.

ESPACE  ENTREPRISES



En 2004, l'Espace Entreprises a traité **19.807** demandes d'information



Le Forum **Création d'entreprises 2004** a connu un grand succès avec quelque **200** participants (22 octobre 2004)

La manifestation a eu lieu le 22 octobre 2004 et a, une fois de plus, connu un grand succès avec quelque 200 participants inscrits.

Le parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3,G0

Depuis avril 2000, l'association Business Initiative organise le parcours 1,2,3,G0 pour promouvoir l'esprit d'entreprise en Grande Région (SaarLorLux, Trèves et Belgique francophone). Composé de plus de 250 entrepreneurs, cadres ou dirigeants issus de tous les secteurs d'activité, 1,2,3,G0 aide gratuitement et en toute confidentialité des porteurs de projets à finaliser un plan d'affaires gagnant.

Pas moins de 227 projets ont été déposés pour l'édition 2003/2004. 113 projets ont été acceptés, dont 23 issus du Luxembourg. 4 projets luxembourgeois ont été primés lors de la remise de prix interrégionale, en juin 2004.

L'organisation de conférences, de séminaires et d'autres manifestations à l'attention des PME

En 2004, le Département Création et Développement des Entreprises, a co-organisé les événements suivants:

Séminaire sur l'accès au marché luxembourgeois (CCI Meurthe-Moselle) (28.01.04)

Forum Femmes Créatrices d'entreprises (Chambre des Métiers) (31.03.04)

VAT Conférence of the British Chamber of Commerce (16.06.04)

Présentation de l'Espace Entreprises par la British Chamber (28.10.04)

Programme de sensibilisation à la création d'entreprise, organisé par la Chambre de Commerce et l'IFCC (7 ateliers concernant la période du mois de novembre).

Forum transfrontalier de la transmission d'entreprises à Libramont (01.12.04).

DÉPARTEMENT FORMATION

Formation Professionnelle Initiale - Réussir l'insertion professionnelle

Au Luxembourg, le législateur a associé les chambres professionnelles à la mise en oeuvre d'une formation répondant aux besoins de l'économie et leur a confié l'organisation et la surveillance de l'apprentissage. Cette voie de formation comporte une formation pratique dans une entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage accompagné d'un enseignement scolaire assuré par un lycée technique.

Parmi les faits saillants en matière de formation initiale en 2004, il convient de citer l'examen de l'avant-projet de loi portant réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle; les premières promotions avec 32 lauréats informaticiens et 17 lauréats assistants en pharmacie, la remise de 555 diplômes CATP et CITP et la gestion de 1 332 contrats d'apprentissage.

Consultations

Le Service FPI a prêté conseils et assistance aux entreprises et aux jeunes en matière de formation professionnelle (quelque 55 interventions par jour).

Commission Formation

Cette Commission composée de 7 membres élus de l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce s'est réunie 5 fois au courant de l'année 2004. Les missions de la Commission Formation comprennent la définition de la position de la Chambre de Commerce relative à la politique d'éducation, de formation professionnelle initiale et de formation professionnelle continue; et le conseil au Département Formation de la Chambre de Commerce dans son orientation en matière d'offre de formation continue par l'apport d'informations sur les besoins tant généraux que sectoriels.

Les travaux de la Commission Formation ont porté en 2004 principalement sur le lancement en mars 2004, de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et sur la mise en place de synergies avec d'autres organismes de formation notamment la Chambre de Métiers et l'OLAP, sur l'Université du Luxembourg et la réforme de l'apprentissage.

Organisation et gestion de l'apprentissage

Le Service FPI a assuré en 2004 la gestion de 1332 contrats d'apprentissage : 963 apprentis ont suivi une formation dans le secteur commercial, 279 dans le secteur industriel du BTP et de l'informatique et 90 dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Evolution du nombre d'apprentis sous contrat d'apprentissage:

Année de Formation		98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
TOTAL		931	966	978	1073	1220	1251	1332
	CATP	772	801	837	940	1025	1055	1116
	CITP	159	165	141	133	195	196	216
Industrie		86	93	95	111	109	137	153
Bâtiment / TP		37	44	61	64	53	58	60
Informaticiens					31	44	62	66
Commerce	Total Vente	587	629	611	639	669	616	657
	CATP-Vente	462	487	488	526	523	464	478
	CITP-Vente	125	142	123	113	146	152	179
	Employés adm. et com.	149	141	166	171	246	284	306
Horeca	Total	72	59	45	57	99	94	90
	CATP	38	36	27	37	50	50	53
	CITP	34	23	18	20	49	44	37

Formation Professionnelle continue - Investir dans le capital humain

Lancement des activités de l'IFCC «Fabricant de succès»

L'année 2004 a été marquée par le lancement des activités de l'IFCC. Ce dernier a pour objet prioritaire de promouvoir, concevoir, développer et gérer tous moyens, mesures ou programmes de formation dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises et plus particulièrement des PME. Le nouveau site internet www.ifcc.lu, interactif et mis à jour régulièrement, a contribué à renforcer la visibilité de l'activité de formation auprès des entreprises luxembourgeoises. Pour la mise en œuvre de ses actions de formation, l'IFCC a eu recours aux superbes installations du nouveau Centre de Formation de la Chambre de Commerce. Avec une superficie de l'ordre de 6.550 m², cette infrastructure unique au Luxembourg présente un cadre idéal pour offrir aux stagiaires des formations de qualité et à forte valeur ajoutée. Au cours de l'exercice 2004 quelque 4200 stagiaires se sont inscrits auprès de l'IFCC, ce qui constitue une progression de 2,0% par rapport à l'exercice précédent. Au total, 138.500 heures/hommes ont été prestées, soit une moyenne de 33,0 heures par stagiaire.

Les quatre missions principales de l'IFCC peuvent se résumer comme suit:

- élaboration de l'offre de formation;
- conseil et assistance aux entreprises en matière de formation;
- mise en réseau avec les entreprises qui se réalise par l'intermédiaire de la Commission Formation, du Club des responsables de formation en entreprise ainsi que des fédérations patronales;
- développement de synergies avec les institutions publiques en l'occurrence le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et l'Institut National pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).



Vue sur la cour du nouveau Centre de Formation

Nouvelle structuration de l'offre de formation

Fin 2004, une structure plus claire de l'offre de formation s'est articulée autour de deux axes principaux: «Création d'entreprise» et «Formation professionnelle continue».

Création d'entreprise

Forum «Création d'entreprises»

Organisé en collaboration avec le «Département Création et Développement des Entreprises», le forum a vu la participation de plus de 200 futurs chefs d'entreprises, prêts à se lancer dans l'indépendance professionnelle.

Programme de sensibilisation à la création d'entreprise

Par rapport à 2003, le nombre des inscriptions au programme de sensibilisation à la création d'entreprise a encore augmenté. 30 personnes contre 27 en 2003 ont participé aux différents ateliers.

Cours pour l'accès à la profession de commerçant, cafetier et transporteur

En ce qui concerne la formation professionnelle accélérée, l'IFCC enregistre un chiffre record en 2004 pour les cours pour futurs commerçants, à savoir 463 inscriptions (7 sessions de cours, contre 4 en 2003). Les cours pour futurs cafetiers notent une légère baisse en l'occurrence 298 en 2003, contre 265 pour l'année sous revue. Le nombre d'inscriptions reçues pour la formation pour futurs transporteurs reste avec 60 personnes inscrites sensiblement égal à celui de 2003.

Formation professionnelle continue

IFCC Actuel: Séances d'information et conférences

Pendant l'année sous revue, l'IFCC a organisé trois conférences intitulées : «La législation relative aux établissements classés commodo-incommodo», «RFID: Le code-barre de demain, quelles perspectives pour les entreprises?» et l'«E-douane au Luxembourg». Plus de 360 personnes ont pris part à ces différents événements.

IFCC After Work Training Program

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce a poursuivi en 2004, le développement et l'exécution d'un programme de cours du soir comportant 18 modules différents qui, au total ont vu l'inscription de près de 1.000 personnes réparties sur 24 classes, soit une régression de l'ordre de 10 % par rapport à l'année 2003 (1119 personnes).

Globalement 614 personnes ont participé aux différentes épreuves de clôture dont 513 ont pu obtenir leur certificat ou diplôme visé, ce qui donne un taux de réussite de 83 %, qui dépasse sensiblement la moyenne des 5 dernières années (74 %).

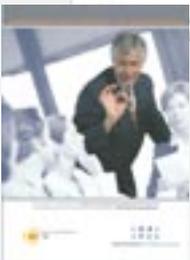
IFCC Entreprises

En 2004, l'Institut de Formation a organisé 57 séminaires dont 1 se déroulait en intra-entreprise. Pour ces actions de formation qui représentent quelque 815 heures (équivalent à 6.453 heures/hommes) de formation dispensées, l'IFCC a enregistré les inscriptions de 677 personnes, soit une baisse de 15 % par rapport au niveau atteint au cours de l'année précédente (800 inscriptions).

L'exercice sous revue a vu le lancement de trois nouveaux cycles de formation modulaire intitulés: «Management des ressources humaines» «Management des compétences» et «Management des hommes et organisations», développés et organisés en étroite collaboration avec des experts de l'Institut Commercial de Nancy. Les formations s'adressent aux chefs et cadres dirigeants d'entreprises venant de tous les secteurs de l'économie, qui désirent acquérir une formation de fond dans les différents domaines proposés. 210 personnes se sont inscrites pour les différents modules des trois formations proposées, ce qui équivaut à 5.154 heures/hommes. L'intérêt pour ces nouvelles initiatives de l'IFCC est donc confirmé.



791 lauréats ont reçu leurs certificats de réussite aux cours de formation de l'IFCC au 1er semestre 2004



À l'instar des années précédentes, les cycles de formation «Management de la formation professionnelle continue» et «Législation environnementale» ont de nouveau connu un franc succès auprès des responsables des entreprises.

Pendant l'année sous revue l'IFCC a assuré la mise en oeuvre et la gestion d'un programme de 7 cours de perfectionnement professionnel qui s'adressent à des travailleurs qualifiés ou initiés qui désirent parfaire leurs connaissances dans certains domaines spécifiques. Par rapport à l'année 2003, l'affluence à ces cours a connu une augmentation sensible de l'ordre de 25,0%, ce qui porte le nombre total des inscriptions à 923. Enfin, répondant à une demande spécifique du secteur, l'IFCC a organisé pendant l'exercice 2004, en collaboration avec l'Administration des Douanes et des Accises une formation pour déclarants en douane. Cette formation d'une durée de 40 heures a vu l'inscription de 30 personnes dont finalement 23 ont obtenu le certificat de réussite.

Dans le contexte des formations sectorielles, il convient de relever l'organisation, à la demande et en étroite collaboration avec l'ULEDI (Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire) de deux sessions de formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire. Ces formations modulaires spécifiques ont duré 40 heures chacune. 27 personnes ont pris part à ces formations et 25 ont obtenu leur certificat de réussite.

IFCC Executive Education

La nouvelle formation « Management d'entreprise pour cadres et dirigeants » organisée en étroite partenariat avec l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), HEC Liège et la Chambre des Métiers s'adresse prioritairement à des dirigeants de PME qui ont une expérience significative dans la gestion de leur entreprise et qui souhaitent développer leurs compétences de dirigeant et/ou réussir dans de nouvelles responsabilités. Le programme de formation est composé de 8 modules à caractère fortement pragmatique, favorisant une appropriation rapide des concepts de gestion enseignés.

Par cette formation, l'IFCC réagit par rapport à une demande des dirigeants d'entreprise qui souhaitent développer leurs compétences managériales afin de pouvoir mieux répondre aux défis posés par la globalisation des marchés. Au cours de l'exercice 2004 et compte tenu de l'intérêt suscité, l'IFCC a proposé deux sessions de formations enregistrant un total de 44 inscriptions.



Remise des certificats aux lauréats de la formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants»



COMMUNICATION

Informers et convaincre

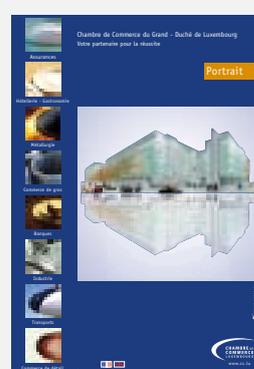
Après le lancement d'une nouvelle identité visuelle (nouveau logotype et corporate design) en 2003, le Service Communication a poursuivi ses efforts de modernisation et de redynamisation de l'image de la Chambre de Commerce en 2004.

Inauguration du nouvel immeuble

Le Service Communication a pris en charge l'organisation des festivités de l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Chambre de Commerce qui a réuni le 21 avril 400 personnalités, issues du monde économique, politique et institutionnel. L'inauguration a eu lieu en présence de S.A.R. le Grand Duc, de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et de M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie. L'animation de la soirée d'ouverture fut assurée par Frank Hoffmann et sa troupe du Théâtre National du Luxembourg. L'inauguration officielle a été précédée par un jeu-concours sur «RTL Radio Lëtzebuerg» et a trouvé sa fin le samedi 24 avril avec une journée «portes ouvertes» qui a donné l'occasion à quelque 400 visiteurs de visiter la nouvelle enceinte.

DVD Histoire et rôle de la CDC

Le Service Communication a produit en 2004 un DVD en deux versions linguistiques (français & anglais) présentant le rôle historique et les services de la Chambre de Commerce. Le DVD sert d'outil de promotion de la Chambre de Commerce et de ses services et a été offert en guise de cadeau souvenir à chaque invité ayant participé à l'inauguration officielle du nouvel immeuble. Le DVD comprend également un reportage sur la tournée 2003 de l'OPL (Orchestre Philharmonique du Luxembourg) en Asie. Le film est accessible sur le site Internet de la Chambre de Commerce.





Refonte intégrale du site Internet

Après une analyse des besoins approfondie réalisée sur plusieurs mois, le Service Communication a effectué en 2004 une refonte intégrale du site Internet de la Chambre de Commerce. Le nouveau site a été lancé le 21 avril 2004 par le Grand-Duc Henri à l'occasion de l'inauguration officielle du nouvel immeuble. Convivialité et service au client ont été les idées maîtresses ayant guidé la refonte du site, qui offre désormais une multitude de nouvelles fonctionnalités : calendrier des manifestations avec inscriptions en ligne, publication et archivage du mensuel Merkur en format pdf, mise à disposition gratuite de nombreux documents en téléchargement, rubrique «Actualités», etc.

Le nouveau site a rencontré un formidable succès auprès du public, qui fait surtout une large utilisation des services interactifs du site, comme en témoignent quelques chiffres:

Mise en ligne nouveau site:	21 avril 2004
Téléchargement de documents:	61.371
Nombre de hits (avril - décembre):	5.460.184 (606.687 hits par mois)
Nombre de visiteurs (avril - décembre):	117.449 (13.050 visiteurs par mois)

Evolution de la fréquentation du site Internet (hits par mois)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fréquentation moyenne	6.263	13.233	30.129	75.420	158.017	199.002	606.687

Top 5 des documents téléchargés

Titre	Téléchargements
Entreprendre au Luxembourg (pdf)	20.077
Chiffres clés de l'économie luxembourgeoise	6.377
Entreprise Luxembourg (version intégrale)	6.340
Enquête Eurochambres 2004	3.600
Investieren in Luxemburg	3.158

Relations presse

Au courant de l'année 2004, la Chambre de Commerce a diffusé 42 communiqués de presse portant sur des sujets aussi variés que l'enquête Eurochambres, les visites officielles, les nouvelles publications, les avis les plus importants, les remises de diplômes et de certificats de réussite et les nombreuses manifestations et séances d'informations organisées au sein de la Chambre de Commerce.

Le Merkur: le magazine des entreprises luxembourgeoises

Le mensuel d'information de la Chambre de Commerce, «Lëtzebuurger Merkur» est diffusé 10 fois par an aux 33 000 entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce ainsi qu'à de nombreuses organisations, institutions et personnalités luxembourgeoises et étrangères. Le mensuel est à la fois outil d'information pour les entreprises et forum exprimant l'opinion des entreprises sur l'activité économique et l'action politique.

Toutes les éditions 2004 peuvent être téléchargées en version intégrale (format pdf) sur le site Internet de la Chambre de Commerce. Le nombre de pages et le tirage du mensuel d'information n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années pour mieux répondre aux exigences des lecteurs.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Tirage moyen	15.457	17.530	19.110	19.980	20.840	23.790	26.130	29.040	31.020	32.122
Nombre moyen de pages	59	59	62	67	70	69	66	82	86	100



ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce se compose de 23 membres élus, regroupés en huit groupes ou collèges électoraux. La répartition des sièges est la suivante:

Groupe 1 Commerce de gros (3 sièges);

Groupe 2 Commerce de détail et autres activités commerciales non spécialement dénommées (5 sièges);

Groupe 3 Etablissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente (3 sièges);

Groupe 4 Banques (4 sièges);

Groupe 5 Assurances (1 siège);

Groupe 6 Etablissements d'hébergement (1 siège);

Groupe 7 Cafetiers et Restaurateurs (1 siège);

Groupe 8 Petite et moyenne industrie (5 sièges).

7 Mai 2004: Nouvelle Assemblée Constituante

M. Michel Wurth élu nouveau Président de la Chambre de Commerce



L'assemblée Constituante du 7 mai 2004

L'Assemblée constituante de la Chambre de Commerce s'est tenue le **vendredi 7 mai 2004**. Elle a été présidée par le Ministre de l'Economie, M. Henri Grethen, accompagné de M. Pierre Rauchs, chargé de Direction et président du bureau électoral de la Chambre de Commerce et de M. Guy Wetzel, secrétaire du bureau électoral.

La Chambre de Commerce est dirigée par un Bureau qui se compose du président et des quatre vice-présidents élus par l'Assemblée plénière de la Chambre. Les membres de la Chambre sont élus pour un terme de cinq ans.

Composition de l'Assemblée de la Chambre de Commerce au 31 décembre 2004:

Nom	Fonction	Groupe
M. Michel WURTH	Président	Etablissements métallurgiques
M. François N. WAGENER	Vice-Président	Banques
M. Fernand ERNSTER	Vice-Président	Commerce de gros
M. Jean J. SCHINTGEN	Vice-Président	Etablissements d'hébergement
M. Robert DENNEWALD	Vice-Président	Petite et moyenne industrie
M. Marc DECKER	Membre élu	Commerce de gros
M. Marc JACOBS	Membre élu	Commerce de gros
M. Maryse HOFFMANN	Membre élu	Commerce de gros
M. Johnny HOFFMANN	Membre élu	Commerce de détail
M. Nic MENNE	Membre élu	Commerce de détail
M. Raymond MUNHOWEN	Membre élu	Commerce de détail
M. Michel RODENBOURG	Membre élu	Commerce de détail
M. Roland JUNCK	Membre élu	Etablissements métallurgiques
M. Marc SOLVI	Membre élu	Etablissements métallurgiques
M. Camille FOHL	Membre élu	Banques
M. Dominique MELOTTE	Membre élu	Banques
M. Henri THYES	Membre élu	Banques
M. Pit HENTGEN	Membre élu	Assurances
M. Francis DAHM	Membre élu	Cafetiers et restaurateurs
M. Charles KROMBACH	Membre élu	Petite et moyenne industrie
M. Hermann LANGE	Membre élu	Petite et moyenne industrie
M. Edmond MULLER	Membre élu	Petite et moyenne industrie
M. Christian THIRY	Membre élu	Petite et moyenne industrie

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Bureaux: 7 rue Alcide de Gasperi | Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. +352 42 39 39 - 1 | Fax +352 43 83 26 | chamcom@cc.lu | www.cc.lu

